



# STATISTIQUE CANTONALE DES DÉCHETS

■ ANNÉE 2023



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement  
Service de l'environnement

**Section Sites pollués, sol et déchets**

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt

Dienststelle für Umwelt

**Sektion Atlanten, Boden und Abfälle**

Chargé de la planification de la gestion des déchets, le Service de l'environnement (SEN) collecte auprès des communes et des entreprises les données annuelles permettant d'établir une statistique cantonale des déchets. Ce recensement découlant de l'art. 6 OLED<sup>1</sup>, permet au canton de définir les besoins en installation d'élimination des déchets, d'éviter les surcapacités et de fixer en collaboration avec les communes les emplacements les plus stratégiques. Le présent document

vise à donner une vue d'ensemble des quantités de déchets urbains produits en Valais en 2023 et de leur mode de gestion. Il permet aussi de mesurer la qualité du tri dans un but d'amélioration continue, ainsi que les effets de la mise en place des mesures du Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD), établi en 2023 par le SEN. L'évolution cantonale est également comparée à la situation en Suisse afin d'évaluer les efforts des collectivités à l'échelle cantonale.

## INTRODUCTION

Selon l'art. 3 OLED, on entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et des administrations publiques dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions<sup>2</sup>. Ils sont composés des ordures ménagères, des encombrants et des déchets provenant des collectes séparées (verre, papier/carton, ferraille, aluminium,

biodéchets, PET, textile, ...). En Valais, 499 kg de déchets urbains ont été produits en 2023 en moyenne par habitant. Ce chiffre correspond à 1.37 kg par jour et par habitant, soit un total annuel de plus de 182'000 t de déchets issus des collectes communales du canton du Valais (pour une population atteignant 365'844 habitants). La quantité de déchets urbains par habitant a donc diminué de 6 % en 2023 par rapport à l'année précédente.

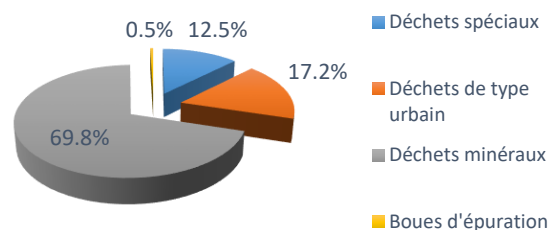
## MÉTHODOLOGIE

Les résultats ci-dessous sont majoritairement présentés en tonnes. A l'heure actuelle, seule la production des déchets urbains fait l'objet d'une comparaison au niveau national. Les quantités de déchets exprimées par commune sont issues du traitement des données transmises par les communes elles-mêmes, ainsi que les conseillers en déchets. Elles sont ensuite

recoupées avec les données transmises par les entreprises d'élimination autorisées sur le territoire cantonal. Bien que les chiffres délivrés dans la présente note soient indicatifs et entachés d'incertitudes, les tendances de l'évolution de la gestion des déchets dans le canton se distinguent bien.

## RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN VALAIS EN 2023

En 2023, près de 2.27 millions de tonnes de déchets (tous déchets confondus) ont été produites dans le canton. De manière similaire à la Suisse, la plus grande part (69.8 %) concerne les déchets minéraux (par ex. béton, bitume, matériaux d'excavation), suivi des déchets de type urbain (17.2 %), soit les déchets produits par les ménages et les déchets banals des entreprises, c'est-à-dire ayant une qualité similaire à ceux des ménages, ainsi que des déchets spéciaux (12.5 %), en particulier les déchets industriels.

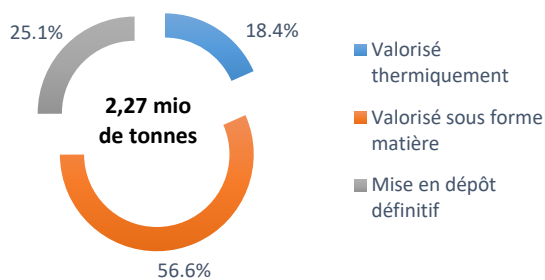


<sup>1</sup> Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>2</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les déchets assimilables aux ordures ménagères détenus par les entreprises comptant plus de 250 postes à plein temps n'entrent plus dans cette catégorie (art. 49 OLED).

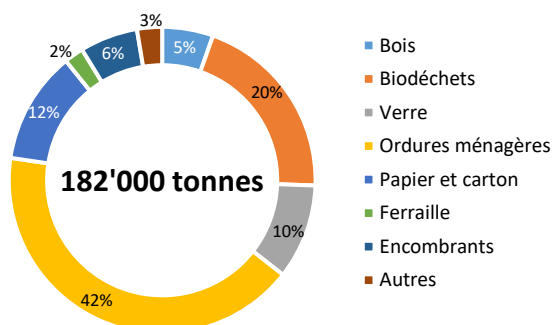
## RÉPARTITION DU MODE DE GESTION DES DÉCHETS EN 2023

Plus de 56 % des déchets sont valorisés sous forme matière<sup>3</sup>, tandis que moins d'un cinquième le sont sous forme d'énergie. Les trois UVTD<sup>4</sup> du canton valorisent thermiquement les ordures ménagères, les encombrants et des déchets combustibles, comme le bois usagé, les huiles usagées et les boues d'épuration. Le pourcentage de déchets mis en dépôt définitif a continué à diminuer et se stabilise en dessous des 30 %. Cette diminution suit la stratégie cantonale, développée dans le PCGD, qui favorise la revalorisation avant la mise en dépôt définitif.

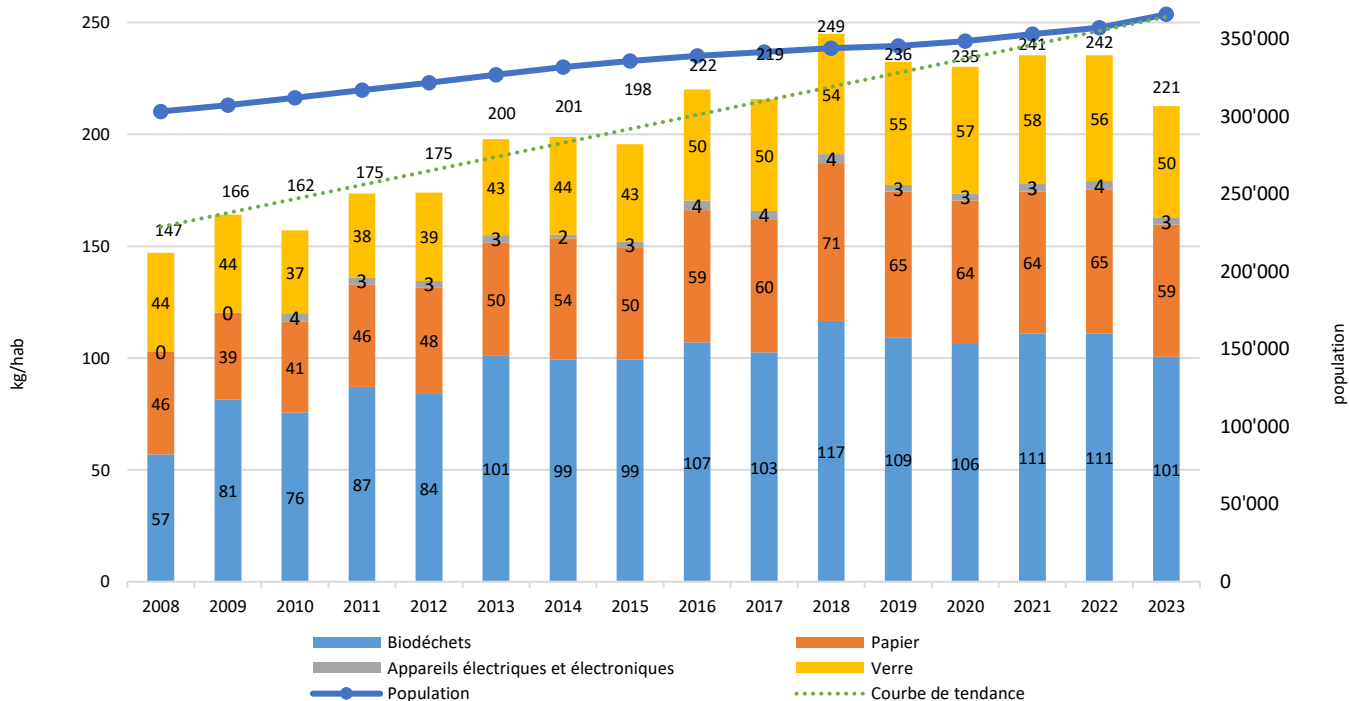


## QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS EN 2023- PART COMMUNALE

La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, le PET, les plastiques, les huiles, les capsules, les pneus et autres déchets spéciaux des ménages.



## COLLECTE SÉPARÉE - PART COMMUNALE



<sup>3</sup> Mode de traitement des déchets, également appelé recyclage, consistant à tirer parti des caractéristiques matière des déchets. Le procédé consiste à collecter séparément certaines matières ou déchets ou à les trier ultérieurement, à les traiter et à les réintroduire dans le circuit économique sous la forme de matières premières secondaire ou de produits secondaires

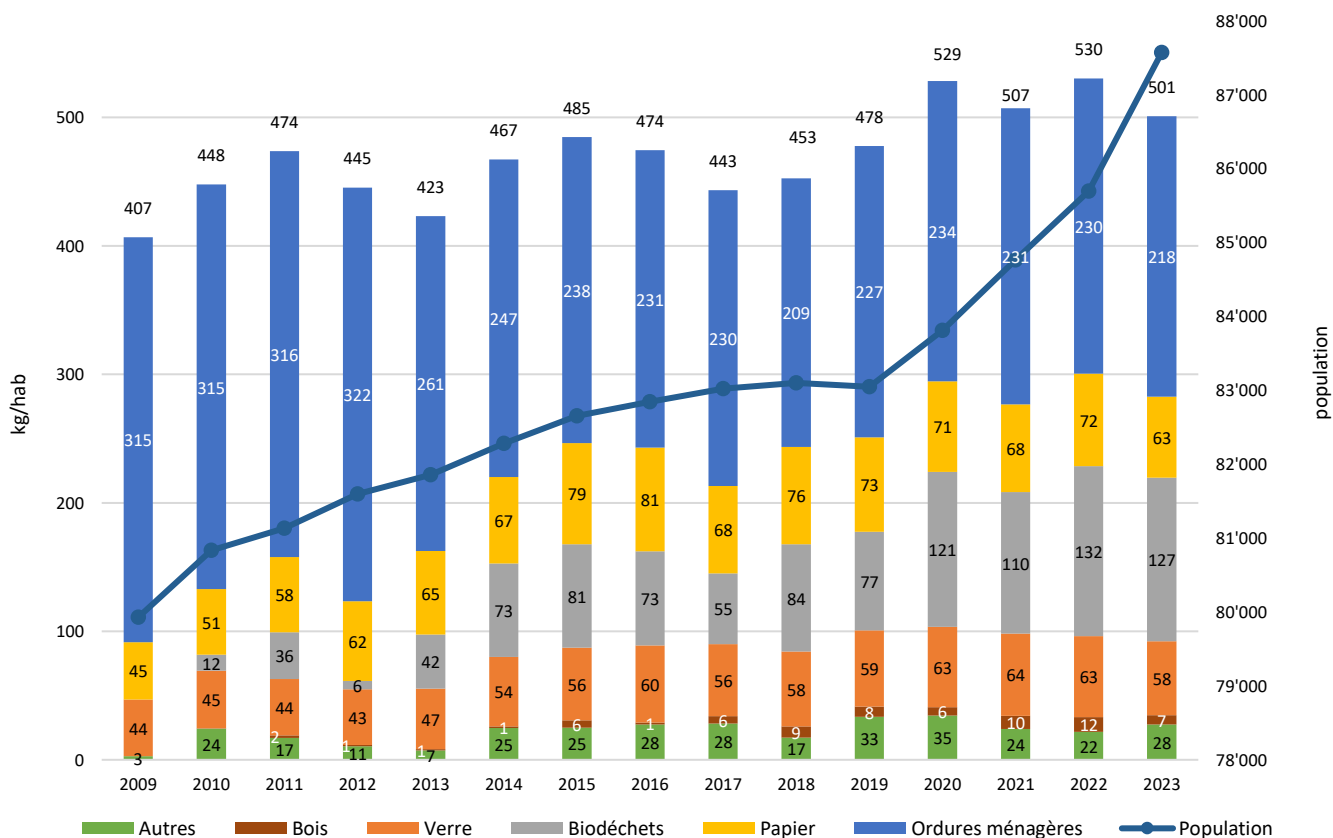
<sup>4</sup> Usine de valorisation thermique des déchets.

La quantité d'ordures ménagères valorisées en UVTD a connu une diminution en 2023. Seule l'année 2020 allait au contraire de la tendance de ces dernières années. Cela est peut-être lié à la pandémie qui a entraîné des modifications d'habitudes de consommation. Les données des prochaines années aideront à mieux déterminer les facteurs. En 2023, la quantité d'ordures ménagères par habitant reste plus élevée dans le Haut-Valais (218 kg/hab contre 171 kg/hab pour le Valais romand). Cette tendance se dessine depuis l'introduction de la taxe causale dans le Valais romand au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Entre 2012 et 2013, consécutivement à l'introduction de la taxe au sac sur plusieurs communes du Haut-Valais, une baisse de 61 kg par habitant et par an de déchets collectés en tant qu'ordures ménagères a été constatée dans cette région du canton. Cette valeur a poursuivi sa diminution jusqu'à 2018. Elle a réaugmenté avant de se stabiliser à une valeur inférieure à celle de 2012 jusqu'en 2022. Les dernières données fournies par les communes laissent voir une nouvelle diminution (218 kg/hab en 2023). Entre 2017 et

2018, la même taxe a entraîné dans le Valais romand, une diminution de 98 kg par habitant et par an d'ordures ménagères. Elle a connu une stabilisation entre 2022 et 2023.

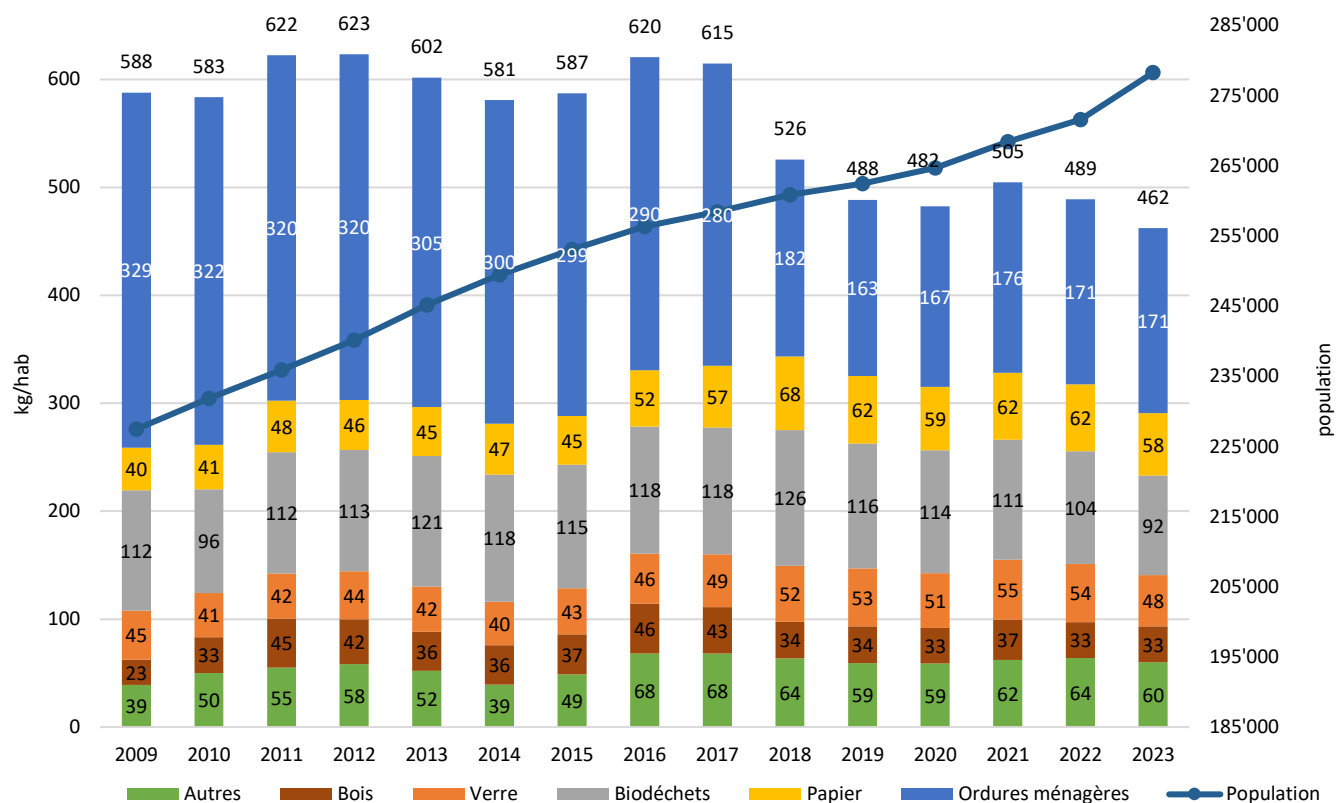
A noter qu'en 2023, la quantité totale de déchets par habitant reste plus élevée dans le Haut-Valais que dans le Valais romand. Les différences observées entre 2019 et les années suivantes sont surtout dépendantes des biodéchets. En effet, le Haut-Valais a connu une forte augmentation de récolte de biodéchets selon les données transmises par les communes et les conseillers en déchets. Etant donné qu'il y avait souvent des données manquantes à ce sujet dans cette partie du canton, il est possible que ce chiffre soit davantage un réajustement qu'une augmentation significative de biodéchets. Quant à la partie francophone du canton, une certaine stabilité, voire diminution, semble s'y dessiner. Les données des prochaines années permettront de préciser ces tendances ou de les infirmer.

### QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS PAR LES COMMUNES DU HAUT-VALAIS



La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, la ferraille, le PET et les encombrants.

### QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS PAR LES COMMUNES DU VALAIS ROMAND



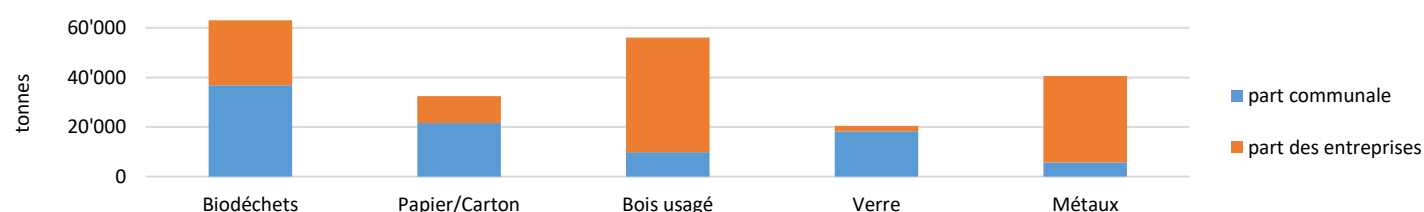
La catégorie « Autres » comprend l'aluminium, les appareils électriques et électroniques, les piles, les textiles, la ferraille, le PET et les encombrants.

Certains types de déchets, comme le bois usagé et la ferraille sont produits en plus grande quantité par les entreprises que par les ménages. Au contraire, les biodéchets, le papier et le verre sont des déchets que les ménages produisent davantage que les entreprises.

Depuis 2009, on constatait une tendance générale d'augmentation des quantités de déchets collectés séparément dans le canton. Ces collectes englobent les quantités produites par les communes, ainsi que celles produites par les entreprises valaisannes. Néanmoins, en 2023, il n'y a pas eu d'augmentation par rapport à 2022. Il s'agira d'évaluer si la tendance s'inverse les prochaines années ou s'il s'agit davantage d'une stabilisation.

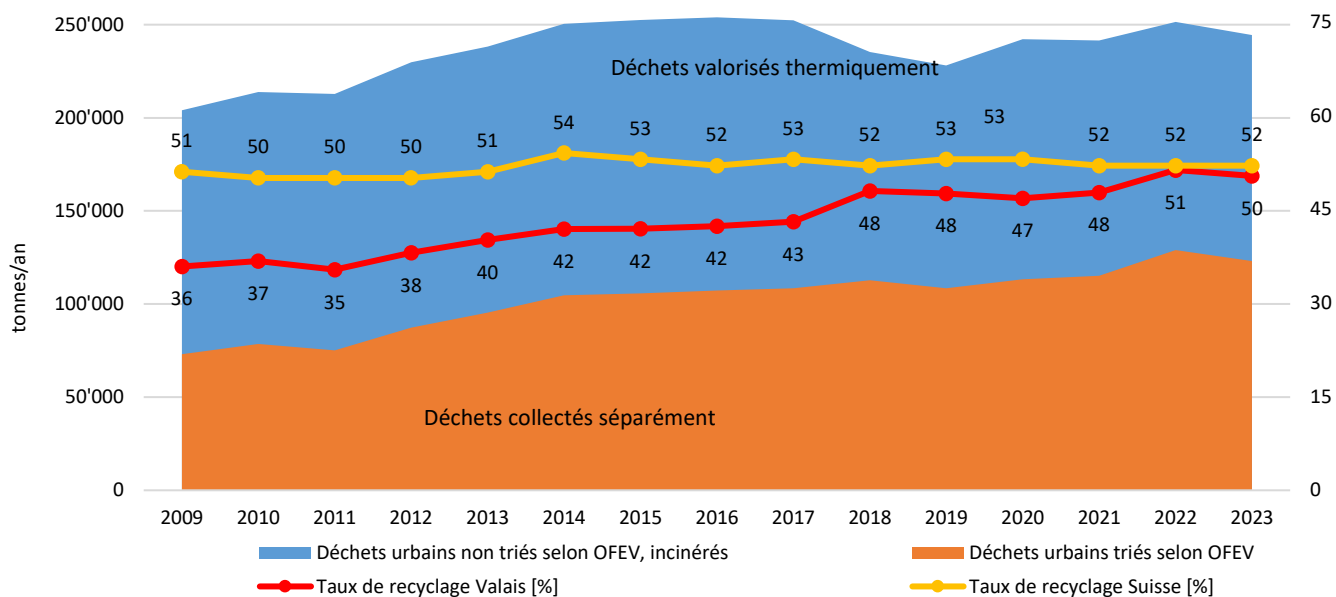
La comparaison entre le taux de recyclage suisse et le taux de recyclage valaisan se fonde sur les critères de l'OFEV<sup>5</sup>, à savoir de considérer le PET, le papier/carton, les biodéchets (déchets d'origine végétale, animale ou microbienne), le textile, le verre, les piles, les appareils électriques et électroniques, le fer blanc et l'aluminium comme des déchets urbains triés. La quantité de déchets urbains produits correspond à la somme des déchets urbains collectés séparément et de ceux incinérés (valorisés thermiquement). La proportion de déchets urbains incinérés correspond au total des livraisons aux UVTD des communes ainsi que de 60 % des livraisons des entreprises, ce mode de calcul étant proposé par l'OFEV.

### RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DES COLLECTES SÉPARÉES EN 2023



<sup>5</sup> Office fédéral de l'environnement.

## QUANTITÉ DE DÉCHETS URBAINS PRODUITS DANS L'ENSEMBLE DU CANTON



### OBJECTIFS ET CONCLUSIONS

En Valais, le taux de recyclage a augmenté fortement ces dix dernières années (+10 %), alors que la moyenne suisse est restée relativement stable durant la dernière décennie. L'entrée en vigueur de la taxe causale, d'abord dans les communes du Haut-Valais, puis dans celles du Valais romand, en est une des raisons principales. Ce changement permet donc de se rapprocher toujours plus de la moyenne suisse. Un effort, de l'échelle locale

à l'échelle nationale, est cependant encore nécessaire pour augmenter cette valeur et encourager à une diminution de la quantité totale de déchets. L'OFEV n'a pas défini de taux de recyclage à atteindre au contraire de l'Union européenne qui, elle, espère que son taux de recyclage moyen s'élève à 55 % d'ici à 2025, et à 60 % en 2030.

Marie Boillat, Collaboratrice scientifique

Février 2025

Service de l'environnement | Section Sites pollués, sol et déchets

Bâtiment Gaïa, Av. de la Gare 25, 1950 Sion

vs.ch/sen